Codex v2.2

Avant propos

La Guilde Gates!!!

Depuis que je¹ suis rentré à l'ULB j'ai toujours entendu parler de la Guilde Gates, mais je ne l'ai jamais réellement vue. J'ai bien assisté à deux – trois cantus gérés par Tyrolien et Yagolo (qui à mes yeux sont les créateurs de l'appellation «Guilde Gates ») mais c'était plus de l'improvisation qu'autre chose (oui, ça a changé depuis).

Tatanne a bien essayé de relancer l'affaire mais manifestement trop peu de gens se joignirent à elle.

En 2003, j'ai donc décidé après quelques années de guindailles, cantus et autres guildes, de relancer l'idée d'une Guilde Gates. J'avais bien conscience qu'il ne faudrait pas que ce soit uniquement un groupe d'amis mais bien un groupe de gens de plusieurs horizons. J'ai commencé par trancher sur le nombre de 10 Membres Fondateurs (le binaire oblige).

Mon idée étant soutenue par plusieurs de mes comparses B2K, je décidai donc de proposer à Rogis, Julien, Jean-Philippe et Dash de se joindre à moi. Suite à cela, j'ai également proposé à Kujovic, Salt, Duff, et Spider de faire partie de ce projet au vu de leur passé folklorique «différent ». Enfin, toute la mise sur pied ayant nécessité quelques besoins informatiques et comme je le sentais également motivé, j'ai enfin proposé à P'tit Scout d'incorporer l'équipe fondatrice.

Après quelques discussions, nous avions convenu des statues (oui, en marbre et tout ;-)), des couleurs de band, des blasons et des rites d'initiation pour rentrer dans la Guilde Gates.

Quelques jours avant la constitution réelle de la Guilde Gates, P'tit Scout préféra se retirer et Gluck «s'invita » parmi nous.

Le 4 novembre 2003, nous passâmes tous (ou presque) les épreuves et la Guilde Gates fut fondée.

Foxugly

Chapitre I: De la Guilde Gates et de ses buts

- 1. Le 4 novembre 2003 a été fondée une association de fêtes sous la dénomination «Guilde Gates ». Celle-ci est constituée pour une durée illimitée et a son siège à Bruxelles.
- 2. La Guilde Gates est une corporation d'étudiants, anciens étudiants ou amis du Cercle Informatique autour d'un idéal courtois, guindaillesque et fraternel.
- 3. La Guilde Gates a pour objets la conservation et la perpétuation des traditions estudiantines les plus anciennes et les plus respectables, la promotion de la Guindaille et l'agrément de ses membres par l'organisation de différentes activités guindaillesques, la préservation du Porno Sacré, le tout articulé autour du chant.
- 4. L'Arbitraire est le principe essentiel des réunions de la Guilde Gates sur lequel se fondent les usages, les privilèges... Chacun tient un rôle dans cette comédie où pour que l'humour et surtout la camaraderie puissent régner, il faut un certain cérémonial et le respect des règles du présent Codex. Celui qui veut jouer respecte les règles du jeu, sinon il ne joue pas. Tel est l'Arbitraire. Sa compréhension et son acceptation sont le ciment de notre unité, de notre notoriété et de notre pérennité.
- 5. La langue véhiculaire de la Guilde Gates est le français à l'exception toutefois des formules latines usuelles.
- 6. La devise de la Guilde Gates est «8DM & L337 GG rUl3z ».
- 7. Le chant de la Guilde Gates est Ode à la Guilde Gates et se trouve à l'annexe B du présent Codex.
- 8. L'emblème de la Guilde Gates est le blason tel que décrit à l'annexe A du présent Codex.
- 9. La caisse à argent liquide de la Guilde Gates est la Transcendante Ricola Box Sacrée telle que décrit à l'annexe C du présent Codex.

Chapitre II: De la composition de la Guilde Gates

A. Des classes

- 1. La Guilde Gates possède les 5 classes suivantes ordonnées chronologiquement:
 - la classe de Candidat.
 - la classe de Postulant.
 - la classe d'Impétrant.
 - la classe de Membre de la Guilde Gates.
 - la classe de Membre du Conseil du Kernel.
- 2. Les membres d'une même classe sont égaux entre eux et les membres d'une classe donnée prévalent sur les membres d'une classe inférieure.

B. Des instances

- 1. La Guilde Gates est composée des 2 instances permanentes suivantes:
 - le Collège des Prévôts.
 - le Conseil du Kernel.
- 2. Le Collège des Prévôts est en charge de l'organisation et du bon déroulement des CantuX ainsi que de la gestion quotidienne de la Guilde Gates.
- 3. Le Conseil du Kernel est l'organe suprême de la Guilde Gates. Il veille à la réalisation des buts poursuivi par la Guilde Gates ainsi qu'à sa pérennité. Son pouvoir est omniprésent et omnipotent. Toutefois, il n'interférera avec le Collège des Prévôts qu'en cas d'extrême nécessité.

Chapitre III: Des classes de la Guilde Gates

Les sous-chapitres de ce chapitre sont structurées de la façon suivante:

- 1. conditions d'accès à l'épreuve de la classe courante.
- 2. l'épreuve à accomplir accéder à cette classe.
- 3. une définition de cette classe.
- 4. une description des droits et devoirs de cette classe.

A. Candidat

- 1. Pour être candidat à l'admission dans la Guilde, il faut être ou avoir été étudiant régulièrement inscrit dans un enseignement de type supérieur ou assimilé.
- 2. Le candidat doit se proposer ou être proposé à la Guilde et ce par un Impétrant ou Membre de la Guilde.
- 3. Un candidat est un Postulant potentiel.
- 4. Le candidat montre un intérêt particulier pour le chant et la Guilde.

B. Postulant

- 1. Pour devenir Postulant il faut avoir été candidat.
- 2. Le candidat doit être ratifié par les Membres et Impétrants². Le candidat sera informé par le Membre ou Impétrant l'ayant proposé, du résultat de la ratification. Cette personne devient alors son parrain et le candidat devient Postulant.
- 3. Un Postulant est un Impétrant potentiel qui sera convié à certaines internes de la Guilde. Ils doivent respect et obéissance aux Membres, sous réserve du Senior ou du Grand Senior.
- 4. Le Postulant est un tenu d'être assidu aux activités externes de la Guilde. Par ailleurs, une interne sera organisée peu avant le Dies Natalis lors de laquelle le Grand Senior lui expliquera ce qu'il attend de lui lors du Dies Natalis auquel il est tenu d'assister.

L'Instruction est la période d'apprentissage du Postulant qui commence dès le passage de l'épreuve d'accès à la classe de Postulant et termine avec la Prise d'Habit Mineure. Cette période permet aux Postulants de se familiariser avec les us et coutumes de la Guindaille et les traditions du Folklore Estudiantin ainsi que de prouver leur dévouement à la Guilde avant d'en faire partie intégrante et de jouir des mêmes droits que leurs aînés.

Au terme de la période d'apprentissage, le savoir du Postulant devra comprendre:

- une connaissance passive du Codex et active de la Guilde.
- une connaissance relative de l'histoire du Folklore Estudiantin.
- une connaissance approfondie des chants couramment entonnés dans les séances ordinaires (liste de chant mineure).
- une connaissance suffisante du «savoir vivre » en CantuX et des formules latines généralement utilisées.
- 5. Au lendemain du Dies Natalis tout postulant qui n'était pas présent se voit retirer ce titre à moins que lui et son parrain fassent part à la guilde de leur souhait de continuer le processus.

C. Impétrant

- 1. Un Impétrant devra avoir rempli les devoirs de Postulant.
- 2. L'Impénétration est la cérémonie qui clôture la période d'apprentissage. Celle—ci permet à un Postulant de passer les épreuves nécessaires pour accéder à la classe d'Impétrant. Cette cérémonie aura lieu lors du Dies Natalis³. Elle comporte deux épreuves: un examen de connaissance et un test des capacités bibitives et guindaillesques. Les Postulants effectuent cette démarche tous ensemble.

L'examen de connaissances contrôle ce que le Postulant connaît. Le Grand Senior présidera la séance de questions-réponses des Membres aux Postulants, il a le droit de refuser des questions et de clôturer

l'examen de connaissances quand il le souhaitera.

Le test des capacités bibitives et guindaillesques, suivra l'examen de connaissance. Il consiste en différents actes: chaque Postulant pourra proposer 2 chansons des chansonniers estudiantins tolérés par le Grand Senior (dont une choisie en dehors de la liste de chant mineure), il devra également proposer une guindaille de sa composition. Entre ces moments de chants, les Postulants effectueront un affond de leur invention ainsi que un affond de 1 litre que lui proposera le Grand Senior. La partie bibitive se terminera par la lecture du texte suivant qui sera immédiatement suivie d'un affond spécial et chaud bouillant:

```
«Notre Bière, qui est au frais,
Que ta mousse soit sanctifiée,
Que deux demis viennent,
Que ta distribution soit faite, au bar comme au comptoir...
Donne-nous aujourd'hui notr' houblon quotidien,
Pardonne-nous nos gueules de bois,
Comme nous pardonnons aussi, à ceux qui boivent du Coca!
Oui, soumets-nous aux demis-pression,
Et délivre-nous de la soif.
Amène (les verres pleins) »
```

Le Postulant n'est pas dispensé des affonds de punition ou de récompense qui lui seront octroyés par le Grand Senior.

Suite à ces tests, un tempus sera proclamé par le Grand Senior. Pendant ce tempus les Membres présents voteront la réussite de l'Impénétration.

Entrent en ligne de compte:

- l'implication du Postulants dans la vie guindaillesque de la Guilde.
- la qualité de l'Impénétration du Postulant, déduite de son examen de connaissances.
- les résultats du Postulants au test bibitif et guindaillesque.
- l'évaluation du savoir-vivre en CantuX du Postulant, effectuée tout au long de l'Instruction.
- la connaissance des chants présents sur la liste de chant mineure fournie par le Cantor Primus.

Lors de la reprise de la cérémonie, le Grand Senior reprendra la direction de la réunion et il proclamera les résultats, s'en suivra la Prise d'Habit Mineure pour les Postulants acceptés. Les Postulants qui auraient échoué restent Postulants jusqu'à la session d'Impénétration suivante.

- 3. La classe d'Impétrant est la dernière étape avant l'accession à la classe de Membre.
- 4. On attend d'un Impétrant de participer activement à l'organisation des activités de la Guilde. Par ailleurs, l'Impétrant devra acquérir:
 - une connaissance active du Codex.
 - une connaissance approfondie des chants (liste de chant majeure).
 - une connaissance complète du «savoir vivre » en CantuX et des formules latines généralement utilisées.

D. Membre de la Guilde Gates

- 1. Pour devenir Membre il faudra avoir été élu Impétrant après le passage de l'Impénétration et avoir rempli les devoirs d'Impétrant.
- 2. La Prise d'Habit Majeure est l'élévation à la classe de Membre de la Guilde Gates. Elle se passe de façon individuelle. A la demande du Grand Senior, l'Impétrant rendra momentanément son band. Après son allocution⁴, le Grand Senior remettra le Band à l'Impétrant. Ensuite, le Grand Senior recevra de l'Impétrant son Serment d'Allégeance à la Guilde Gates:

«Moi,..., devant l'Assemblée ici présente, sur mon honneur, aujourd'hui et pour toujours, je prononce volontairement mon Serment d'Allégeance à la Guilde Gates. Je jure de toujours servir la Guilde Gates avant mes prétentions personnelles. Je jure de n'agir que pour le bien de la Guilde Gates, de défendre ses principes et de perpétuer ses traditions. Je jure être le ferment de l'esprit d'amitié qui doit régner au sein de la Guilde Gates. »

Le Grand Senior accepte alors le Membre par la formule suivante:

«Nous,..., Grand Senior de la Guilde Gates, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés et en accord avec les Membres de la Guilde Gates, avons décidé et décidons de te concéder le titre de Membre de la Guilde Gates. »

- 3. Devenir Membre est l'aboutissement de la période d'approbation marquée des stades cités aux chapitres III A, B et C. Tout Membre de la Guilde Gates a la possibilité de se retirer de la Guilde Gates. Pour ce faire, il avertira le Conseil du Kernel de sa décision.
- 4. Le Membre devra appeler ses confrères Membres «Camarade » et s'investira dans toute activité de la Guilde Gates. Arrivé au terme de son initiation, il veillera à montrer l'exemple et a respecter au mieux les acquis des stades cités aux chapitres III A , B et C.

E. Membre du Conseil du Kernel

- 1. Pour promouvoir un Membre au Conseil du Kernel, un Membre de ce Conseil doit proposer la candidature d'un Membre au Conseil du Kernel.
- 2. Le Membre proposé doit être accepté par les autres Membres du Conseil du Kernel.
- 3. Un Membre du Conseil du Kernel siège au Conseil du Kernel. Tous les Membres du Conseil du Kernel sont élevés à une classe unique et identique, à l'exception du Grand Senior. Tout Membre du Conseil du Kernel a la possibilité de se retirer du Conseil du Kernel. Pour ce faire, il avertira le Conseil du Kernel de sa décision.
- 4. Un Membre du Conseil du Kernel est l'avatar des principes de la Guilde Gates et est le gardien de sa pérennité séculaire.

Chapitre IV: Des instances de la Guilde Gates

A. Du Collège des Prévôts

- 1. Le Collège est composé de 7 Prévôts élus pour l'année courante. Le Collège est donc composé d'un Senior, d'un Cantor Primus, d'un Cantor Secundus, d'un Censor, d'un Fuchs, d'un Quaestor, et d'un Scribe. Seuls les postes de Scribe, de Fuchs et de Cantor Secundus sont accessibles aux Impétrants, les autres sont réservés aux Membres.
- 2. En cas de besoin, le Collège pourra faire remplacer un Prévôt lors de l'activité courante et pour la durée de celle-ci. Toutefois, en cas d'absence physique, le Senior pourra désigner un remplaçant seul.
- 3. Le Senior est le premier Prévôt du Collège. Il supervise les réunions externes. Il remettra un bilan moral à la fin de chaque activité.
- 4. Le Cantor Primus est responsable de la bonne tenue du chant ainsi que de la proposition des chants lors des externes. Il est aidé dans sa tâche par le Cantor Secundus. Il veillera à apporter sa connaissance des chants en interne afin d'augmenter petit à petit la variété des chants connus par la Guilde Gates. Il fournira également les listes des chants mineure et majeure aux Postulants et Impétrants.
- 5. Le Censor fait respecter les us et coutumes de la Guilde Gates pendant les réunions externes. Il peut, si ceux-ci ne sont pas respectés, infliger des récompenses et/ou des pénitences à un membre de la corona. S'il estime que celui-ci n'est plus en état de le faire, il lui imposera de retrouver ses esprits au moyen d'eau de façon temporaire ou définitive. Si les mesures précitées ne suffisent pas à calmer le membre de la corona, il pourra le renvoyer du cantus et ce de manière temporaire ou définitive avec l'accord du Senior. Le Censeur est également chargé de réguler les entrées et sorties des membres de la corona.
- 6. Le Fuchs est tenu de gérer au mieux l'approvisionnement en boisson pour les membres de la corona. Il est également tenu d'informer le Senior de l'évolution du stock de boisson.

- 7. Le Quaestor est tenu de réclamer un montant adapté au moment où le futur membre de la corona investit celle-ci. Il est chargé de la comptabilité générale de la Guilde Gates et remettra un bilan financier à la fin de chaque activité. Ce bilan sera accessible aux Membres de la Guilde Gates. L'argent liquide de la Guilde Gates sera conservé dans la Transcendante Ricola Box Sacrée, comme définie à l'annexe C.
- 8. Le Scribe prend note des procès verbaux, rassemble les diverses guindailles, publie le tout sur le WiKi qu'il tiendra à jour en bon père de famille. Par ailleurs, il est responsable de la publicité des externe.
- 9. Lors de sa prise de fonction de Prévôt, le futur Prévôt s'engage devant le Grand Senior en prêtant le Serment de Prévôts:

«Moi,..., je m'engage à remplir au mieux la fonction de ... qui m'est confiée, à être solidaire avec l'ensemble des Prévôts, à me soumettre à l'autorité du Grand Senior, et à respecter le Codex. »

B. Du Conseil du Kernel

- 1. Le Conseil du Kernel se compose des Membres Fondateurs de la Guilde Gates, des Grands Seniors de la Guilde Gates et de certains membres émérites.
- 2. Le Conseil du Kernel est compétent pour:
 - la modification du Codex.
 - l'inclusion de nouveaux Membres au Conseil du Kernel.
- 3. Le Grand Senior préside toutes les réunions internes. Le Grand Senior est responsable des relations tant internes qu'externes. Il devient automatiquement Membre du Conseil du Kernel au début de son mandat. Il est invité à entretenir et à valoriser les relations avec les autres associations estudiantines.
- 4. Lors de l'investiture du nouveau Grand Senior, celui-ci devra déclarer au Grand Senior sortant:

«Développer l'idéal de camaraderie, témoigner de l'esprit d'Amitié, défendre la Guilde Gates dans ses principes, respecter les traditions ancestrales, perpétuer l'art de la guindaille, moi,..., j'en fais ici le Serment. »

Le Grand Senior sortant lui répond:

«Nous, ..., en accord avec les Membres de la Guilde Gates t'avons élu à être instamment le Grand Senior de notre Guilde. Il nous plaît que tu puisses en porter longuement les insignes, à son honneur, à ses services, à l'exaltation de nos traditions, à l'accroissement et à l'honneur de la Guilde Gates, de ses renommées et mérites. »

Au terme de celle-ci, le Grand Senior sortant remettra les Archives à son successeur qui devient alors le nouveau Grand Senior en fonction.

Chapitre V: De l'habit de la Guilde Gates

- 1. Le Band de Membre est la tenue vestimentaire que tout Membre ou Impétrant doit porter lors des réunions auxquelles il participe. Les Prévôts portent les insignes et marques de leurs fonctions. Les Membres du Conseil du Kernel sont tenus de porter l'emblème de la Guilde Gates telle que définie à l'annexe A du présent Codex.
- 2. Le Band est de couleur mauve (RVB 128,0,255) aux bords noirs. Il se porte sur l'épaule gauche pour les Impétrants, et droite pour les Membres. Il ne portera que les insignes et marques de la Guide Gates.
- 3. Les insignes des fonctions sont:
 - Grand Senior: Couronne au-dessus d'une palme.
 - Senior: Couronne.
 - Cantor Primus et Secundus: Lyre.
 - Censor: Glaive.Fuchs: Chope.

- Quaestor: Bourse.
- Scribe: @.
- 4. Le prévôt portera ses insignes de fonction à hauteur de poitrine (au dessus du blason le cas échéant), et ceux de ses fonctions passées légèrement en retrait (en dessous du blason le cas échéant).
- 5. Tout Membre peut porter ses ornementations et récompenses d'autre organismes mais les couleurs de la Guilde Gates devront prévaloir pendant les activités de la Guilde Gates.
- 6. Toute personne appartenant à la Guilde Gates est libre de se rendre à des activités extérieures et sera tenu d'y porter son band de la Guilde Gates dans les formes prescrites dans les articles précédents; auquel cas, il représente la Guilde Gates et se doit de lui faire honneur.

Chapitre VI: Du Codex de la Guilde Gates

A. Le Codex

- 1. Le présent Codex contient l'essence de la Guilde Gates, ainsi que toutes les recommandations et directives nécessaires pour l'évolution de la Guilde Gates. Tout manquement quand à l'esprit de ce Codex et donc au principe de l'Arbitraire constitue un acte d'irrespect envers la Guilde Gates et doit être sanctionné.
- 2. Le Codex initial rassemblait en 12 chapitres les statuts originels rédigés par les Fondateurs de la Guilde Gates. Avec le temps, ces statuts ont évolués pour aboutir au présent Codex, certainement perfectible.

B. La gestion du Codex

- 1. Le Conseil du Kernel est la seule instance habilitée à apporter une modification au Codex, mais dans la forme seulement, car le fond, lui, est éternel.
- 2. La structure de gestion idéale a été définie comme suit:
 - le codex: document de référence le plus à jour possible.
 - les archives: contiennent le Codex originel, tous les décrets édictés ⁵ et toutes les versions réactualisées du Codex.
- 3. La fonction d'Archiviste est confié au Grand Senior, sans pour autant que les deux fonctions soient confondues. De plus, la transmission de la fonction d'Archiviste entraîne obligatoirement la transmission des archives.
- 4. A la requête de tout Membre de la Guilde Gates, l'Archiviste peut fournir des duplicatas de documents relevant des archives. Les frais occasionnés sont à charge de Foxugly.
- 5. Lors de la mise à jour du Codex, sa nouvelle version sera soumise au vote du Conseil du Kernel non pas sur le fond qui lui est déjà acquis, mais bien sur la forme. Il s'agit de s'assurer que le nouveau Codex reprends bien l'esprit du précédent.
- 6. La version actualisée du Codex sera publiée dans un petit ouvrage (de format A5) relié et destiné à l'usage en guindaille.

Chapitre VII: Des votes

- 1. Le dépouillement des votes se fera par le Grand Senior et sera vérifié par le Senior.
- 2. La gestion journalière est la prérogative de Collège des Prévôts et du Grand Senior. Le vote se déroulera à main levée et devra obtenir une majorité simple. En cas d'égalité, le Grand Senior prendra une décision finale.
- 3. Le vote sur les personnes est la prérogative de tous. Le vote sera secret et se fera à la majorité simple (50% + 1 voix) des présents.
- 4. Le vote sur les Membres potentiellement éligible à la classe de Membre du Conseil du Kernel est la prérogative du Conseil du Kernel. Toute proposition de Membre sera communiquée à l'ensemble des Membres du Conseil du Kernel au moins deux semaines avant la date de la prochaine réunion de ce Conseil. Lors de ladite réunion, le vote sera secret et devra obtenir une majorité des 2/3 des Membres du Conseil du Kernel présents.

- 5. La gestion du Codex est la prérogative du Conseil du Kernel. Toute modification devant être apportée au Codex sera communiquée dans son intégralité à l'ensemble des Membres du Conseil du Kernel au moins deux semaines avant la date de la prochaine réunion de ce Conseil. Lors de ladite réunion, le vote se déroulera à main levée et devra obtenir une majorité des 2/3 des Membres du Conseil du Kernel présents.
- 6. Tout votant absent lors du vote peut donner sa procuration à un autre votant. La procuration devra être donnée avant le début de la session; nul ne pourra être porteur de plus d'une procuration.

Chapitre VIII: Des réunions

- 1. A l'appel du Senior par les formulations «Omnes ad loca » et «Omnes ad sedes », les personnes présentes prennent place à l'exception du Fuchs et du Censor qui ont le droit de rester debout et d'aller et venir à leurs guises. Le Senior ouvre la réunion par la formulation «Incipit sodalicii nostri sessio! Het Clublied! ».
- 2. Lorsque le Senior doit quitter la corona, de façon temporaire ou définitive, il indique son remplaçant qui sera un Membre de la Guilde Gates. A son retour, il récupère sa place.
- 3. Le tempus général ou «Tempus Commune » est une pause que le Senior accorde entre deux parties du CantuX. Pour un tempus général, il faut que le Senior prononce: «Opto ut tempus commune secundum/tertium multisecularem traditionem pissandi sit ». La corona répond alors en chœur «Optamus » ⁶.

A. Des CantuX

1. Le déroulement des séances est fixé comme suit:

Première partie

- Ouverture de la séance.
- «Gaudeamus Igitur ».
- Allocutions de bienvenue.
- Chants des associations présentes.
- «Ode à la Guilde Gates ».
- Présentation de chants et de guindailles.
- Tempus Commune.

Deuxième partie

- «La Bière ».
- Présentation d'autres chants et d'autres guindailles.
- Tempus Commune.

Troisième partie

- A minuit: «La femme du Roulier ».
- Présentation de chants et de guindailles.
- Dernières communications.
- Clôture de Séance.
- «Le chant des étudiants ».
- «Het Lied van geen taal ».
- «Le Semeur ».
- «La mère Gaspard».
- 2. Les CantuX sont ouverts à tous.

B. Des internes

- 1. Les réunions internes reprennent le déroulement standard des CantuX, à l'exception de la première partie qui se déroulera comme suit:
 - Ouverture de la séance.
 - «Gaudeamus Igitur ».
 - Allocutions de bienvenue.
 - «Ode à la Guilde Gates ».
 - Ordre du jour.
 - Tempus Commune.
- 2. L'ordre du jour sera établi et communiqué à l'avance par le Grand Senior. Toutefois, chaque Membre, Postulant ou Impétrant pourra contacter le Grand Senior afin de proposer un point à l'ordre du jour.
- 3. Les réunions internes ne sont ouvertes qu'aux Membres, Postulants et Impétrants ainsi qu'aux invités mentionnés dans l'ordre du jour et donc ayant été acceptés en tant que tel quarante-huit heures au moins avant l'interne⁷.

i. Dies Natalis

- 1. Annuellement, un Dies Natalis aura lieu durant la semaine précédant la St V.
- 2. La première partie sera ponctuée de questions de connaissance par rapport aux devoir des Postulants et des Impétrants et se déroulera comme suit:
 - Ouverture de la séance.
 - «Gaudeamus Igitur ».
 - Allocutions de bienvenue.
 - «Ode à la Guilde Gates ».
 - Prise d'Habit Majeure dans les formes prescrites par le présent Codex.
 - Ordre du jour.
 - Tempus Commune.
- 3. La seconde partie se déroulera principalement comme suit:
 - «La Bière ».
 - Présentation des guindailles des Postulants.
 - Présentation des affonds spéciaux des Postulants.
 - Affond litre.
 - Un affond spécial proposé par le Grand Senior.
 - Tempus Commune pour les Postulants/ Vote puis Tempus Commune pour les Membres.
- 4. La troisième partie clôture le Dies Natalis et se déroule comme suit:
 - A minuit: «La femme du Roulier ».
 - Résultat du vote.
 - Prise d'Habit Mineure dans les formes prescrites par le présent Codex.
 - Rite secret.
 - Clôture de Séance.
 - «Le chant des étudiants ».
 - $\bullet\,$ «Het Lied van geen taal ».
 - \bullet «Le Semeur ».
 - «La mère Gaspard».
- 5. Le Dies Natalis comportera la lecture d'un extrait du Porno Sacré.

ii. Interne élective

- 1. Annuellement, la première réunion interne de l'année civile sera une interne élective.
- 2. La première partie sera identique à celle d'une réunion interne. Le point principal de l'ordre du jour sera un bilan moral de l'année écoulée réalisé par chaque élu sortant.

- 3. La seconde partie se déroulera comme suit:
 - «La Bière ».
 - Elections du nouveaux Grand Senior et des nouveaux prévôts dans l'ordre suivant: Grand Senior, Senior, Cantor I, Cantor II, Censor, Quaestor, Fuchs, Scribe.
 - Investiture du grand Senior entrant dans les formes prescrites par le présent Codex.
 - Serment d'engagement des Prévôts entrants dans les formes prescrites par le présent Codex.
 - L'investiture et les Serments terminés, les nouveaux élu prendront leurs fonctions immédiatement.
 - Tempus Commune.
- 4. La troisième partie suivra le déroulement standard de la troisième partie d'un CantuX, si ce n'est qu'elle sera hautement guindaillesque en ce sens qu'elle sera l'occasion pour les élus entrants et sortants de fêter leur nouveau statut.

Chapitre IX: Des us & coutumes

- 1. Le présent chapitre reprend les règles à appliquer lors de réunions de tous types de la Guilde Gates. Le non-respect ou l'oubli d'une règle ou d'une formule entraı̂ne des punitions laissées à l'appréciation du Senior⁸ et/ou du Censor.
- 2. L'ensemble des réunions de la Guilde Gates est non-fumeur.
- 3. Le silence doit régner pendant les discours, lectures, chants, cérémonies et pendant toutes les manifestations pour lesquelles le Senior réclame le silence. Ainsi, lorsque celui-ci commande «Silentium », le silence doit se faire immédiatement.
- 4. Un participant est tenu de se lever, de se découvrir et de s'exprimer à la troisième personne du singulier lorsqu'il s'adresse à la corona ou lorsqu'il chante un chant sacré.
- 5. Lorsqu'il quitte la corona, un participant est tenu de laisser son couvre chef (s'il en possède un) à sa place, tourné en direction du Senior. Le Senior tournera le sien en direction de la Corona.
- 6. Un participant manifeste son approbation ou sa sympathie en battant la table de la main.
- 7. Un participant est concis mais littéraire dans sa manière de s'exprimer. De plus, il respecte et applique avec ferveur la maxime «Primum bibere, deinde philosophare ».
- 8. Cet article s'appelle «article 69 » et confère au Senior en office le droit de l'inventer à sa meilleure convenance.
- 9. En vertu du règlement usuel de cantus applicable à nos CantuX en particulier, toute personne se reconnaissant dans un fait/acte ou dans un mot du texte ci-dessus portera sa bière à sa bouche pour en boire une gorgée.

A. Corona

- 1. On désigne par «corona » l'ensemble des personnes participant à un CantuX.
- 2. Les bancs où prennent place les membres de la corona sont disposés en U, l'ouverture regardant vers le monde extérieur. Ils sont aux nombre de trois:
 - Banc du Bureau.
 - Corona de gauche.
 - Corona de droite.
- 3. Les prévôts se placeront comme suit:
 - Le Senior se tient à la base du U.
 - Le Cantor Primus siège à la droite du Senior.
 - Le Cantor Secundus siège à gauche du Senior.
 - Le Censor siège à l'opposé du bureau sur le banc de la corona de droite ou de gauche. Cette position stratégique lui permettra d'avoir une visibilité maximale sur la corona. Elle lui permettra également de se déplacer rapidement au centre de la corona en cas de besoin.
 - Le Fuchs siège à la place lui permettant d'optimiser la gestion de son office.

- Le Qaestor siège à la place la plus proche de l'entrée des lieux, afin d'exécuter au plus tôt son office.
- Le Scribe siège à la place lui permettant de réunir les meilleurs conditions possibles afin d'effectuer son office.
- 4. L'ensemble des personnes présentes, en dehors des prévôts, prend place sur les deux branches du U. Il appartient au Senior d'éventuellement réarranger la disposition des membres de la corona afin qu'elle soit symétrique et permette au CantuX de se dérouler au mieux.
- 5. Pour quitter momentanément la Corona, le membre s'adresse au Censor ou au Senior par la formule «Peto tempus pissendi personalis ». Le Prévôt interrogé répondra par «Habes », «Non habes » ou «Non habes pro tempore ».
- 6. Les dispositions prescrites ci-dessus pourront être modifiées en fonction des besoins matériels et de la disposition des lieux.

B. Paroles

- 1. Le Senior a seule autorité en question de prise de la parole: lui seule accorde, refuse ou interrompt le droit d'intervenir. Il a toujours priorité de parole.
- 2. Une certaine discipline est nécessaire afin de maximiser la pertinence des interventions. Ainsi, aucun membre de l'assemblée à l'exception du Senior et uniquement en cas de besoin, n'interrompra l'orateur ni ne prendra la parole sans en avoir reçu l'autorisation.
- 3. Pour s'adresser à la Corona, un participant doit toujours demander la parole. Pour demander la parole, le participant lève la main droite⁹ et adresse la formule «Senior, peto verbum ». Le Senior répondra par «Habes », «Non habes »ou «Non habes pro tempore ».
- 4. Quand le participant reçoit la parole, il dit «Ergo habeo »avant toute autre chose. Par ailleurs, il finira son intervention par «Dixit »à l'attention du Senior.

C. Chansons

- 1. Pour adresser un chant à la Corona, un participant doit toujours en demander l'autorisation et ensuite être invité à lancer le chant accepté. Pour la demander, le participant lève la main droite¹⁰ et adresse la formule «Senior, peto cantum ». Le Senior répondra par «Habes », «Non habes »ou «Non habes pro tempore ». Pour ensuite y être invité, le Senior lui dira «Ad cantadum verbum habes ».
- 2. Quand le participant reçoit l'invitation à lancer son chant, il s'exécute. Par ailleurs, il finira son chant par «Cantus ex »à l'attention du Senior.
- 3. Le Senior et le Cantor Primus peuvent à leurs guises choisir de passer à la dernière strophe du chant¹¹ par la formule «Ad ultimam ».
- 4. Tous les participants sont tenus de chanter les chants pour autant qu'il les connaissent. Si ce n'est pas le cas, ils les écouteront afin de les mémoriser.

D. Boissons

- 1. Il est défendu de boire seul¹². On pourra éventuellement inviter un membre de la corona à boire par un mouvement discret de va-et-vient de son couvre chef exécuté en direction de l'intéressé.
- 2. Après un chant, il est défendu de boire avant que le Senior ne l'ait autorisé. En effet, une fois le chant terminé, le Senior remerciera le chanteur par «Prosit Cantorimus ». Ensuite toute la corona souhaitera santé au Senior («Prosit Senior ») et ensuite à elle-même («Prosit corona »). Enfin, le Senior désignera la quantité à boire («Ad libitum », «Ad diagonalem »ou «Ad fundum »).
- 3. Le Senior peut également inviter la corona à boire quand il le souhaite. Ainsi, il dit : «Prosit corona » et la corona répond «Prosit Senior ».

E. Punitions

- 1. Outre le non-respect ou l'oubli d'une règle ou d'une formule de ce chapitre, les actes suivants sont punissables:
 - Non respect de l'habit pour les Membres de la Guilde Gates (3 affonds d'office).

- Sonneries ou bruits intempestifs émanant d'un quelconque objet (5 affonds d'office).
- 2. Quand un participant est sanctionné d'une pénitence avec formule par le Senior ou le Censor, il se lève, se découvre et prononce «Paenitet me pecasse cive pecavisse ». Il exécute ensuite sa pénitence puis s'assied.
- 3. Quand un participant est gratifié d'une récompense avec formule par le Senior, il se lève, se découvre et prononce «Gaudeo quod non peccavi et illum poculum merui ». Il exécute ensuite sa récompense puis s'assied.

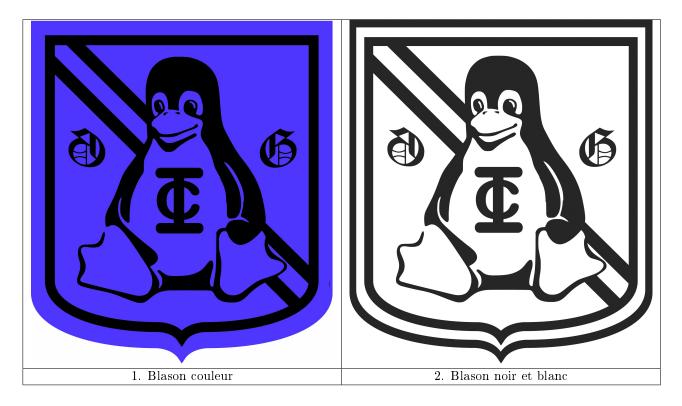
i. Retard

- 1. Les CantuX commenceront à l'heure précisée dans la publicité et toute personne non-présente à cette heure là sera considérée comme retardataire.
- 2. Un retardataire au CantuX est punissable. Lorsque le Senior lui adresse «Ad pistum », le retardataire s'avance au milieu de la corona. Il commence par dire «Decat me castigare propter moram » et s'explique ensuite sur les raisons de son retard. Cela fait, il termine par «Quod erat demonstrandum ».
- 3. Le Senior et le Censor seront juge et décideront de la pénitence infligée au retardataire. Le retardataire s'y soumettra, l'exécutera et ira ensuite s'assoir.
- 4. Le retardataire ne chantera pas son chant de délégation sauf si le Senior lui en fait la demande.

ii. Perturbations

- 1. Lorsqu'un participant franchi la limite de perturbation tolérée par le Senior et/ou le Censor, il sera durement sanctionné selon la gradation suivante:
 - Affond(s) à l'eau.
 - Ejection de la corona pendant 5 minutes.
 - Ejection définitive de la corona («Ad siberiam »).
- 2. Les perturbations sont des fautes graves et leurs sanctions sont sans appel.

Annexe A: Emblème de la Guilde Gates



Un blason, un band en diagonale haut-gauche vers bas-droite, un Tux avec un CI sur le ventre (comme les Bisounours (R)) et 2 «G » gothique ouverts vers l'extérieur 13.

Annexes B: Chant de la Guilde Gates

Paroles: Gluck et la Guilde Gates¹⁴.

Air: Les stances à Sophie. Ode à la Guilde Gates

Quand j'étais bourré, je voulais chanter Mais comme c'tait TD, je l'ai vite fermée Le CI chanter, c'était du passé Je laissai tomber, pour mieux picoler

Ref.:
CI que j'aime tant
Je chante (bis)
Ci que j'aime tant
Je chante à présent

Nous nous trouvâmes vite, au fond d'un fossé Complètement bourrés, mais envie d'chanter L'histoire fut vite faite, la guilde est lancée Car chanter bourré, ça f'sait délirer

Refrain

Sortant du TD, ils furent jaloux Et par concurrence, le MAC fut créé Histoire d'justifier, d'pouvoir être saoul Ou peut-être aussi d'pas l'avoir créée.

Refrain

Une première guindaille, toge saucisson Elle fût perdue, Renaud un affond, La guilde était là, le chant revenait La guilde restera et ce à jamais

Refrain

Et si c'soir chantant, vous êtes là aussi, C'est sans doute à eux, qu'il faut dire merci Car sans dix ivrognes, vous aussi seriez, Au fond du fossé, complètement bourrés.

Ref. final:
Guilde Gates que j'aime tant
Tu chantes (bis)
Guilde Gates que j'aime tant
Que vive le chant

Annexe C: Transcendante Ricola Box Sacrée de la Guilde Gates

cerkinfo.be guildegates 6 divers images ricola.jpg

Il s'agit d'une boîte cylindrique de couleur dominante bleue. Hauteur approximative de 15cm et diamètre approximatif de 6cm. Le capuchon permet une fermeture hermétique, ce qui est on ne peut plus profitable dans le milieu du CantuX. En effet, même si l'argent n'a pas d'odeur, on est content de pouvoir lui éviter de sentir la boisson houblonnée.

Annexe D: Liste récapitulative des formules d'usage

La gestion des mouvements de la Corona

- Omnes ad loca: Tout le monde à l'intérieur.
- Omnes ad sedes: Tout le monde s'assied.
- Incipit sodalicii nostri sessio prima (secunda,...). Het clublied!: Début du premier (second,...) tempus.
- Opto ut tempus commune (secundum) multisecularem traditionem pissandi sit: Déclaration du tempus général.
- Optamus: Participation à un tempus général.
- Ordinem dimitto usque ad proximam sessionem: Clôture définitive du CantuX.
- Corona gratias: la Corona se remercie pour le CantuX passé.

La gestion des mouvements des personnes

- Ad pistum: Invitation à s'approcher en face du bureau, au milieu de la corona.
- Decat me castigare propter moram: Il convient de me châtier pour mon retard.
- Quod erat demonstrandum: Ce qui était à démontrer.
- Peto tempus pissendi personnalis (dualis): Demande d'autorisation pour aller uriner (à deux).
- Ad siberiam: Exclusion définitive du CantuX.

La Parole

- Silentium: Tout le monde se tait.
- Peto verbum: Demande de la parole.
- Habes: Invitation à la parole.
- Non habes: Refus de la parole.
- Non habes pro tempore: Refus de la parole pour quelques instants.
- Ergo habeo: Pour commencer l'allocution.
- Dixi: Pour terminer l'allocution.
- Peto delationum: Pour dénoncer un membre de la corona ou du bureau d'un acte fautif.
- Peto respondum: Pour répondre à une allocution/accusation.
- Prime bibere, deinde philosophare: D'abords tu bois, ensuite on verra!

La Chanson

- Peto cantum: Demande de la parole pour chanter.
- Habes: Autorisation à lancer le chant proposé après y avoir été invité.
- Non habes: Refus du chant.
- Non habes pro tempore: Refus temporaire du chant.
- Ad cantadum verbum habes: Invitation à lancer le chant proposé.
- Ad ultimam (primam, secundam, tertiam, quartam, quintam, sextam, septam, octavam, nonam, decimam, ...): On chante le dernier couplet (le 1er, le 2e, le 3e, le 4e, le 5e, le 6e, le 7e, le 8e, le 9e, le 10e, ...).
- Cantus ex: Pour terminer l'acte chantant.

La Boisson

- Prosit Cantoribus: Santé au lanceur du chant!
- Prosit Senior: Santé Senior!
- Prosit Corona: Santé tout le monde!
- Ad fundum: Affond!
- Ad diagonalem: Affond diagonale.
- Ad libitum: On boit ce qu'on veut.
- Gaudeao quod non pecaui et illum pocculum merui: Formule de récompense.

- Penitaet me pecasse siue pecauisse: Formule de pénitence.
- Peto impotentiam minorem: Demande d'impotence mineure.
- Peto impotentiam maiorem: Demande d'impotence moyenne.
- Peto impotentiam planem: Demande d'impotence complète.

 $^{^{1}}$ L'auteur original de ce texte s'exprimant à la première personne est Foxugly. Les ajouts à la 3e personne du singulier sont l'oeuvre des autres Membres de la Guilde Gates.

²La procédure de vote sera donc modifiée en ce sens que les Impétrants seront assimilés aux Membres.

 $^{^3\}mathrm{Toutefois},$ une réunion interne exceptionnelle pourra servir à un deuxième essai.

⁴Le Grand Senior procèdera à un discours personnalisé sur les vertus de l'Impétrant et sur ses devoirs futurs.

⁵La notion de décret a été abrogée lors de la réunion interne du 2 avril 2008.

 $^{^6\}mathrm{Toute}$ personne ne répondant pas n'est pas autorisée à quitter la corona.

⁷Par «acceptés »on entend qu'un vote de type gestion journalière aura eu lieu.

 $^{^8\}mathrm{Dans}$ ce chapitre, l'appellation «Senior » désigne la personne dirigeant la réunion.

⁹La gauche tenant généralement son verre.

 $^{^{10}\}mathrm{La}$ gauche tenant toujours son verre, mais probablement re-rempli.

¹¹Ou à toute autres strophe du chant par la formule adéquate: «Ad tertiam », «Ad septam », ...

¹²Boire seul, c'est de l'alcoolisme et l'alcoolisme c'est mal!

¹³Ou bien en héraldique: Ecu anglais. De pourpre à la bordure sable; au bâton coticé de même; au Tux cousu d'un CI de sable; accosté de deux G aussi de sable en caractères gothiques, celui de senestre tourné et de dextre contourné.

¹⁴En vertu du règlement usuel de cantus applicable à nos CantuX en particulier, toute personne se reconnaissant dans un fait/acte ou dans un mot du texte ci-dessus portera sa bière à sa bouche pour en boire une gorgée.